

**CONSULTATION POUR L'ÉLABORATION D'UNE
NOUVELLE
ENTENTE CANADA-QUÉBEC SUR LE SAINT-LAURENT**

**Commentaires du
Comité ZIP Baie des Chaleurs**



**Présentés à Environnement Canada et au ministère du
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Octobre 2010

PRÉSENTATION DU COMITÉ ZIP BAIE DES CHALEURS

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs est un organisme sans but lucratif enregistré en 1992. La mission de l'organisme est d'assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur du milieu marin et côtier du sud de la Gaspésie. L'organisme initie et coordonne des actions qui visent à améliorer et à protéger la baie des Chaleurs dans son ensemble afin de redonner à la population certains usages qui ont été perdus ou qui sont menacés de l'être. Le Comité ZIP vise également à mobiliser la communauté en vue de la protection et de la mise en valeur du Saint-Laurent (fleuve, golfe et baie des Chaleurs). Ainsi, il informe et sensibilise la population, recueille les préoccupations et les suggestions des gens pour mettre en oeuvre des actions de réhabilitation écologique. L'impact social de l'organisme provient de son influence sur les instances décisionnelles vers une prise en charge et une responsabilisation du milieu pour mieux répondre aux problématiques existantes et pour apporter des solutions intégrées et durables.

INTRODUCTION

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs remercie Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de tenir une consultation ciblée dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent. Voici notre avis sur les enjeux, les orientations et les zones névralgiques qui ont été identifiées pour élaborer un plan d'action quinquennal.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

1 - Quelle vision à long terme du Saint-Laurent devrait, selon vous, guider l'élaboration de la nouvelle Entente?

Nous entrevoyons un Saint-Laurent futur en meilleure santé qu'aujourd'hui, tant par sa qualité des milieux qui le composent, l'amélioration de sa biodiversité, que par un développement des usages s'harmonisant dans une gestion intégrée.

2 - Parmi les 11 orientations retenues, pourriez-vous en citer cinq qui vous semblent devoir être abordées en priorité? Pourquoi?

1- Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêt écologique et patrimonial

Beaucoup de milieux d'intérêt écologique, notamment les milieux humides, ont subis des modifications au cours des décennies. Énormément de travail reste à faire en terme de protection et de restauration. De plus, la mise en valeur permet non seulement d'améliorer les écosystèmes, mais aussi de générer des emplois et investissements en

écotourisme, ce qui est un bon exemple de développement durable. Aussi, ces mises en valeur améliorent l'accès public au Saint-Laurent rejoignant ainsi l'orientation n0 6.

3- Prévenir l'introduction et contrôler la dispersion des espèces exotiques envahissantes

Ce problème est voué à prendre de l'expansion avec le temps, et doit devenir une priorité afin de mettre des efforts sur la prévention et le contrôle, plutôt que sur les effets subis par les espèces envahissantes. Ces espèces sont rarement confinées à un secteur géographique précis. Les actions doivent se faire de façon intégrée, et ce, à l'échelle du golfe Saint-Laurent, pas seulement dans des zones dites prioritaires.

4- Accompagner les communautés touchées par l'érosion côtière :

La problématique de l'érosion côtière est présente et criante partout dans le Québec maritime, notamment en Gaspésie et sur la Côte-Nord, pas seulement aux Îles-de-la-Madeleine. Avec le réchauffement climatique et l'augmentation de l'urbanisation en zone côtière, cette problématique est vouée à prendre de l'expansion.

5- Soutenir l'exploitation durable des ressources halieutiques

Les espèces halieutiques sont rarement confinées à un secteur géographique précis. L'exploitation durable, comme par exemple pour le saumon, doit se faire de façon intégrée, et ce, à l'échelle du golfe Saint-Laurent, pas seulement dans des zones dites prioritaires.

6- Améliorer l'accès public au Saint-Laurent

En Gaspésie, il y a de plus en plus de constructions près de la mer, d'artificialisation des berges, de pertes d'usages (fermeture de bancs coquilliers, de pêche à certaines espèces, etc.). Il est impératif de mettre en valeur les trop rares éléments restants pour donner à la population des accès public au Saint-Laurent et de lui permettre de se réappropriier le fleuve et le golfe Saint-Laurent.

3 - Pour les cinq orientations que vous privilégiez, quels seraient les résultats qui devraient être visés ou les objectifs qui vous interpelleraient le plus comme usagers du Saint-Laurent?

1- Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêt écologique et patrimonial

Objectif : Augmenter le nombre de milieux d'intérêt restaurer et/ou mis en valeur. Augmenter la superficie des milieux humides appartenant à des organismes de conservation (Canards Illimités Canada, Conservation de la Nature, Société de conservation des milieux humides, etc).

3- Prévenir l'introduction et contrôler la dispersion des espèces exotiques envahissantes

Objectif : Augmenter la sensibilisation et le transfert de connaissances envers les usagers du Saint-Laurent susceptibles de prendre part à la dispersion des espèces exotiques envahissantes.

4- Accompagner les communautés touchées par l'érosion côtière :

Objectif : Permettre aux MRC et municipalités de développer des cadres réglementaires pour endiguer le développement des zones d'érosion/submersion. Augmenter la sensibilisation et le transfert de connaissances envers la population.

5- Soutenir l'exploitation durable des ressources halieutiques

Objectif : Encourager la recherche scientifique concernant les espèces halieutiques, ainsi que celles leurs servant de nourriture, notamment en ce qui à trait aux aires de reproduction et d'alevinage.

6- Améliorer l'accès public au Saint-Laurent

Objectif : Améliorer l'offre d'activités pour la population dans les accès ainsi que les infrastructures d'accès existantes, puis permettre une réappropriation citoyenne du Saint-Laurent.

4 - Croyez-vous que d'autres zones névralgiques du Saint-Laurent devraient être considérées à court terme (dans les cinq prochaines années)? Si oui, lesquelles et pourquoi?

Le concept de « zones névralgiques », est irrecevable selon notre point de vue. Ce concept, qui permettrait dans l'avenir de concentrer les actions de conservation et de mise en valeur du Saint-Laurent dans cinq zones au lieu de traiter le Saint-Laurent comme un tout au sein duquel les différents écosystèmes sont intrinsèquement liés. Cela va à l'encontre selon nous des principes de la gestion intégrée du Saint-Laurent et de la stratégie d'action globale.

Selon le Comité ZIP Baie des Chaleurs, l'approche qui devrait être privilégiée devrait être une gestion intégrée du Saint-Laurent, assortie d'une approche par enjeu prioritaire, et non pas une approche par zones névralgiques.

5 - Avez-vous des préoccupations particulières, qui vous semblent exclues des orientations retenues, concernant l'environnement dans les zones névralgiques proposées?

Dans l'enjeu *Conservation de la biodiversité*, les orientations ne tiennent pas compte de la protection des espèces indigènes au Saint-Laurent et ses rives, notamment les espèces à

statut particulier. L'acquisition de connaissances et protection de ces espèces devraient selon nous faire partie des orientations.

6 - D'ici quinze ans, quelles améliorations spécifiques souhaitez-vous voir pour le Saint-Laurent, en lien avec les trois enjeux proposés : conservation de la biodiversité, pérennité des usages et amélioration de la qualité de l'eau?

Conservation de la biodiversité :

- Augmentation des connaissances sur les espèces à statuts particuliers (cycle de vie, occurrence);
- Augmentation des moyens visant la protection de l'habitat de ces espèces.

Pérennité des usages :

- Une gestion intégrée et concertée des usages;
- Augmentation et amélioration des accès publics au Saint-Laurent;
- Augmentation du nombre d'activités et des usages disponibles pour toute la population.

CONCLUSION

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs trouve inconcevable, que le gouvernement n'inscrive pas le programme des Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP) à titre d'acquis incontournable, au lieu de le diluer dans les « partenariats établis » depuis plus de vingt ans.

Enfin, si Environnement Canada est vraiment sérieux de préserver les acquis, il doit reconnaître et signifier l'importance des comités ZIP sur la quasi totalité du territoire du Saint-Laurent, en en faisant une composante de premier ordre. Les comités ZIP ont su développer, depuis plus de 20 ans, une expertise, une intelligence et un savoir-faire que le Québec dénigre en l'ignorant ou en l'exprimant par un appui du bout des lèvres dans la proposition actuelle.

En conclusion, le Comité ZIP demande que :

- le principe d'identification de **zones névralgiques** soit **aboli**, car incompatible avec l'étendue des problématiques dans l'espace qui ne se confinent pas dans des limites précises ;
- de **maintenir les comités ZIP** et de **financer** le soutien à leur **mission** et à leurs **actions**. Ces organismes souhaitent être impliqués au sein même du processus de mise en oeuvre de la GISL. Ils souhaitent également être mandatés pour participer à la réalisation de missions importantes et intégrées, telles que la conservation de la biodiversité, la pérennité des usages, et l'amélioration de la qualité de l'eau.